AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 2137
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2137 intitulé : *« Règlement autorisant un emprunt de 740 000 $ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements »*.

À la suite de la tenue du registre les 20 et 21 mars 2007, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. De plus, ledit règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions le 3 mai 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 16e jour de mai 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
Me DANIELLE RUEST